

**COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du jeudi 9 juillet 2020**  
**Salle Polyvalente**

**1. Vérification du quorum**

Absents excusés : Jacques Garcia  
Sylvie Marcoux  
Johanna Millet

Pouvoirs : Jacques Garcia à Bruno Dufaure de Citres  
Sylvie Marcoux à Julie Tareriat  
Johanna Millet à Martine Ginet

Madeleine Chabanolle en retard sera représentée par Frédéric Largeron jusqu'à son arrivée

**2. Nomination du secrétaire de séance**

Françoise Lyothier

**3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2020**

Emmanuel Salgado demande s'il y a des remarques.

A la demande de Madeleine Chabanolle, Frédéric Largeron demande des modifications sur les questions diverses :

- **Tiret n°2** : concernant les masques et les propos de Madeleine Chabanolle :  
**Il a été noté** « Elle dit avoir beaucoup insisté pour leur fabrication et distribution, même si certaines personnes se sont senties harcelées, notamment à l'école.

**Modification** « Elle dit avoir beaucoup insisté pour leur fabrication et distribution, même si certaines personnes ne sont senties harcelées. D'autres personnes se sont senties harcelées concernant l'école. Nous avons fait la demande à la nouvelle équipe élue de participer au conseil d'école et à d'autres réunions pour la mise en place du protocole sanitaire. Nos souhaits étaient d'assurer au mieux le tuyautage »

- **Tiret n°3** :

**Il a été noté** « Elle dit ne pas être intéressée pour être systématiquement dans l'opposition mais souhaite proposer autre chose.

**Modification** : « Elle dit ne pas être intéressée pour être systématiquement dans l'opposition mais l'équipe alternative fera des propositions. »

- **Tiret n°4**

**Il a été noté** : « - Madeleine CHABANOLLE et son équipe souhaite faire des permanences en mairie le 1er mercredi et le 3ème samedi de chaque mois. »

**Souhaite qu'il soit rajouté** : « Ce matin nous avons échangé avec Emmanuel Salgado du souhait de nos permanences à la mairie. Emmanuel Salgado m'a donné son accord. »

Emmanuel Salgado répond avoir écrit que vis-à-vis de la loi ceci n'est pas possible.

Martine Ginet signale que ceci n'est pas en conformité avec le règlement intérieur et avec le code général des collectivités territoriales.

Frédéric Largeron indique que ceci n'avait été dit au moment du conseil. Martine Ginet signale que lors du conseil du 18 juin aucune réponse n'avait été faite à cette demande. Frédéric Largeron est d'accord.

- **Rajout d'un tiret :**

« Madeleine Chabanolle veut apporter des précisions. L'entrée en fonction des conseillers municipaux était le 18 mai. La séance d'installation du conseil municipal le 27 mai. C'est pour cette raison qu'Aude Ballot a envoyé des mails et qu'elle a noté adjointe à la jeunesse puisqu'elle était en fonction jusqu'au 27 mai. »

Julie Tareriat signale que son nom est mal orthographié.

Frédéric Largeron fait des remarques concernant la composition des commissions : Sylvie Marcoux n'est pas notée dans la commission seniors et affaires sociales alors qu'elle s'était inscrite. Emmanuel Salgado indique que Mme Marcoux est inscrite au CCAS et à cette commission. Il s'agit d'un oubli sur le tableau. Madeleine Chabanolle souhaite intégrer la commission scolaire, conseil des jeunes car il reste une place. Emmanuel Salgado donne son accord même si la règle du 18-23<sup>ème</sup> ou 5-23<sup>ème</sup> ne sera pas respectée.

Procès-verbal adopté à l'unanimité

#### **4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Décisions prises en urgence par Emmanuel Salgado pour :

- Fourniture et pose des plafonds suspendus Ecole Maternelle F. Dolto : Sas BORY Laurent et LEGROS Cédric (7 538.00 €H.T.)
- Acquisition appareil photo et système audio : Ets BERGER (417.58 €H.T.)

#### **5. Débat d'Orientation Budgétaire 2020**

Emmanuel Salgado lance le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base des documents présentés.

Il indique que pour l'année 2020 le budget est présenté dans des conditions particulières pour cause du Covid et que l'année est déjà bien entamée. Il est déjà bien impacté par suite des travaux de la halle et du chauffage de l'école.

La communauté de communes travaille sur un éventuel futur pacte financier, une analyse financière va être menée pour la commune et sera disponible en septembre. Cette analyse sera très utile pour le prochain débat d'orientation budgétaire voir même pour toute la durée du mandat.

#### **6. Vote Budgets Primitifs 2020**

Document fait par secteur, Emmanuel Salgado souhaite que pour le prochain budget le document soit fait par adjoint ce qui permettra de prendre en considération tous les conseillers. Les conseillers analysent les documents en leur possession

## - Commune

### **Investissements**

#### Dépenses engagées :

Emmanuel Salgado informe qu'il vient d'apprendre que pour l'école F. Dolto des infiltrations ont été découvertes derrière le bardage en bois de la façade. Le montant des travaux supplémentaires serait de 50 ou 60 000 € Concernant la halle tout n'a pas été prévu dans le chiffrage puisqu'il aura aussi des travaux d'aménagement intérieur prévus sur 2021, environ 300 000 €

#### Dépenses à prévoir : 390 025 €

Emmanuel Salgado propose et signale que tous les commentaires sont les bienvenus. Des choix ont été fait comme le chauffage de l'école ce qui permettra de faire des économies dans le futur. Il a fait des restrictions par rapport aux demandes des adjoints afin de ne pas avoir un budget trop élevé. Concernant l'église, il est prévu la réparation des cloches et l'horloge. Le technicien semblerait avoir trouver la panne. Dominique Durieu informe qu'une entreprise d'électricité va intervenir pour vérification avant d'engager les travaux. Il a reçu un devis mais n'a pas de contrat. Bruno Moulin signale qu'il y avait un contrat pour un montant de 500 € Il y a une seule entreprise dans ce secteur. Concernant la porte, le porche (environ 30 000 €) et la façade, travaux prévus pour 2021. Bruno Moulin signale que ces travaux ont été repoussés plusieurs fois car les entreprises n'ont pas fait des devis correspondants aux recommandations de l'ABF. Emmanuel Salgado indique que l'on pourrait avoir 30% de subventions de la DRAC si ces travaux sont retenus. Bruno Moulin signale que le conseil général devrait aussi donner.

Concernant la mise en place d'un serveur informatique pour sauvegarde des données, Bruno Moulin signale qu'il y en a un mais que l'entreprise a déposé le bilan. François Paullenard dit qu'il n'est pas opérationnel. Un état des lieux a été fait et le système de sauvegarde est HS. Il y a danger puisqu'il n'y a plus de sauvegarde. La sauvegarde serait faite sur le serveur du fournisseur. Bruno Moulin dit qu'il y a bien une sauvegarde. Emmanuel Salgado dit qu'il faut plus sécuriser.

Concernant les avenants pour les travaux de la halle, le bureau d'étude a certainement fait des erreurs de chiffrage mais il s'agit d'un vieux bâtiment. Une lettre recommandée a été envoyée à l'architecte et au bureau d'études pour leur faire part de notre mécontentement. On espère que les assurances prendront en charge ces dépenses non prévues. Si on est en désaccord avec l'architecte, le marché est arrêté et les travaux risquent aussi d'être arrêtés.

Dominique Durieu doit voir les travaux de voirie à prévoir sur le mandat et des choix seront faits en fonction de l'urgence.

6 places de parking seront créées à la place du jeu de boules de l'ancien local du club des aînés vers la maison médicale pour 7 110 € Bruno Moulin s'étonne du montant car les devis demandés précédemment étaient plus élevés. L'entreprise est partie sur l'estimatif fait par Serge Fournel. Dominique Durieu donne les détails du devis. Une vérification sera faite, peut-être y a-t-il des travaux en régie.

Bruno Moulin demande des précisions sur la refaçon de la façade de M. Mounier. Cette dépense sera dans le fonctionnement et pas dans les investissements. Isabelle Damon va voir.

La vidéo surveillance est à reprendre entièrement (hall, piscine, carrefour mairie). Bruno Dufaure De Citres dit que l'entreprise qui a installé le système à la piscine a déposé le bilan. Il faudrait pouvoir récupérer les codes car le disque dur n'a pas été fourni. Cela risque d'être difficile et donc le matériel sera inutilisable. La vidéo surveillance du gymnase filmait mais n'enregistrait pas puisque le disque dur interne était HS. De plus le branchement n'est pas fait sur une prise électrique mais sur le raccordement d'un luminaire donc quand celui-ci est éteint la vidéo est éteinte. Frédéric Largeron et Bruno Moulin sont surpris et indiquent que c'était la communauté de commune qui avait trouvé l'entreprise. Il n'y pas eu d'autre suivi, Frédéric Largeron venait voir si elle fonctionnait. Bruno Dufaure de Citres indique qu'un

disjoncteur avait été disjoncté certainement pour faire des économies d'énergie pour que les lampes ne restent pas allumées. Bruno Moulin dit qu'il serait intéressant de savoir si les autres communes ont eu les mêmes soucis. Bruno Dufaure de Citres dit que St Just n'a pas eu de souci. Bruno Moulin demande s'il y a un problème avec celle de la mairie, Bruno Dufaure de Citres indique que l'équipe municipale précédente avait prévu de mettre celle de la halle à la mairie. Il a été décidé que celle de la halle restera et qu'il y aura des nouvelles à la mairie. Bruno Moulin explique que ceci était prévu car la communauté de commune pressait pour finir son marché. Bruno Dufaure de Citres dit qu'il s'en occupe.

Madeleine Chabanolle arrive.

Bruno Moulin demande pourquoi la dépense concernant la promesse de vente des terrains du lotissement du Breuil n'est pas indiquée. Emmanuel Salgado dit qu'il s'agit uniquement de mettre en place une décision politique, les propriétaires sont d'accord et la promesse bloque les héritiers. Le projet se fera s'il y a accord sur le prix. Les arguments pour ce projet sont partagés par le plus grand nombre. Bruno Moulin voulait savoir si ça n'influencerait pas le budget et pense que cela demandera un emprunt important. Emmanuel Salgado dit que si le projet aboutit le budget sera en budget annexe lotissement. Cela n'impacte pas le budget général. L'année prochaine le gros emprunt de la rénovation du centre bourg s'arrête. Bruno Moulin dit que c'était justement l'occasion de remettre la commune à flot, de baisser l'endettement et d'enlever cette ligne de trésorerie. Emmanuel Salgado dit qu'il faut faire des petits aménagements dans les 2 années à venir pour remettre à flot et envisager des plus gros projets en fin de mandat. Il s'agira d'un budget annexe et si les lots se vendent bien il n'y aura pas d'impact sur le budget général. On en reparlera plus loin.

Bruno Moulin regrette de ne pas être dans la commission finances et était prêt à apporter ses connaissances dans ce domaine. Il transmettra ses remarques.

Recettes à prévoir : 892 554€

Emmanuel Salgado dit qu'il faut connaître le montant des subventions avant de s'engager dans les travaux. Les 2 années à venir seront consacrées à chercher des subventions. Il y a toujours 1 ou 2 ans de décalage pour les subventions de l'état. Concernant les dégâts de l'orage au camping la subvention est en attente.

Un emprunt sera fait de 569 264€ pour équilibrer les comptes. C'est à peu près ce qu'a fait la commune ces dernières années.

Bruno Moulin dit qu'il y a intérêt à conserver une capacité d'autofinancement importante donc il faut restreindre toutes les dépenses.

### **Fonctionnement**

Les membres sont invités à consulter les documents. Julie Tareriat avoir un problème de conscience pour voter le budget car les documents sont remis seulement ce soir et que la commission finances n'a pas été réunis avant. Emmanuel Salgado dit avoir repris ce qui a été fait l'année dernière. Emmanuel Salgado dit comprendre mais que la conjoncture a été difficile cette année et que pour le prochain budget la commission finances sera réunies avant, courant novembre ou début décembre.

Julie Tareriat souhaite savoir si le vote est par chapitre. Isabelle confirme que oui.

Julie demande pourquoi les frais de personnel sont en baisse. Emmanuel Salgado précise qu'il s'agit d'une prévision et qu'il y aura une régularisation en fin d'année. Il y a un départ en retraite à l'école ainsi qu'une autre personne mise en invalidité avant départ en retraite. Il va y avoir aussi un recalcul du temps de travail. Mme Chapelon au niveau du secrétariat de la

mairie est partie en retraite et a été remplacé par une personne avec moins d'heures et qui est contractuelle donc qui coûte moins cher. Les charges du personnel représentent environ 35% des charges. Madeleine Chabanolle signale une baisse aussi au niveau des services techniques. Isabelle indique que ces 2 agents ont 3 mois de plus cette année par rapport à 2019. Bruno Moulin demande s'il est prévu d'étoffer le personnel administratif de la mairie. Emmanuel Salgado dit qu'il s'est entretenu avec la DGS qui décidera. Pour l'instant la remplaçante fait un essai, à l'automne une décision sera prise avec certainement plus d'heures. Le personnel peut mieux travailler avec 2 après midi sans public. Madeleine Chabanolle demande s'il y aura une 5eme personne. Isabelle répond qu'elle ne sait pas si ça sera l'équivalent de 5 temps pleins, Elle indique aussi que la piscine est fermée donc pas d'emploi étudiant même au niveau des services techniques et du point info tourisme. Isabelle rajoute que dans les frais de personnel il y a les factures de Loire Profession Sport pour le personnel de surveillance de la piscine, en 2019 dépense de 20 850€

Baisse de la dotation forfaitaire car baisse de la population en revanche augmentation de dotation solidarité rurale. Emmanuel Salgado dit que l'analyse financière prévue nous permettra de savoir si ces dotations sont intéressantes. Bruno Moulin indique que si nous avons la DSR c'est parce que St Didier est une commune pauvre, il y a peu d'impôt qui rentre l'état compense. Par exemple St Ferréol qui est une commune riche à une dotation de l'état moins importante. Emmanuel Salgado indique qu'une zone économique devrait se faire à Bramard ce qui permettra à l'avenir d'avoir des taxes foncières et d'aménagement, la commune devrait s'enrichir. Les dotations de la communauté de communes, qui fête ses 20 ans cette année, sont essentielles et il faudra être très présents et attentifs. Bruno Moulin craint que ce pacte communautaire entraîne la disparition de ces dotations qui seraient partagées entre les communes car c'est la communauté de communes qui investit. Martine Ginet indique que Emmanuel conduira le pacte financier et sera vigilant. Emmanuel Salgado précise que la délibération est faite par l'ensemble des communes. Bruno Moulin que les situations de blocages se terminent souvent par des petits arrangements.

Concernant les dépenses, Emmanuel Salgado indique qu'il faudra être vigilants sur tous les frais. Si le système de chauffage de la mairie est revu, des économies de chauffage devraient être réalisées à terme. Etre vigilant sur le personnel qui n'est pas trop important par rapport aux autres communes.

#### - **Camping Municipal**

Déficitaire comme toutes les années, c'est pourquoi il a été mis en place une DSP sur 3 ans. Il faudra faire le point financièrement dans 1 ou 2 ans. La taxe de séjour cette année ne sera pas versée. Le budget investissement est plus important que l'année dernière à cause des travaux nécessaires à la suite des dégâts dus à l'orage. La MDDT va nous aider dans une étude. Madeleine Chabanolle rappelle que pour la taxe de séjour il faudrait réfléchir à nouveau au calcul qui ne se fait pas au réel, c'est un forfait. Emmanuel Salgado indique que si la capacité baisse, la taxe de séjour baisse aussi. Bruno Dufaure de Citres indique qu'il faudra à nouveau en rediscuter avec la communauté de communes.

Bruno Moulin rappelle qu'avec la communauté de communes ce n'est pas évident de discuter. Emmanuel Salgado dit que ceux qui se sont intéressés dès le début à la communauté de communes ont été gagnants par rapport aux autres. Sur le pacte financier et le plan de mandat il y aura forcément des positions communales donc à voir.

#### - **Lotissement Germaine Tillion :**

2 lots faits et 1 en cours. Lorsqu'un lot supplémentaire sera vendu le budget sera équilibré donc bonne opération pour la commune. Bruno Moulin rappelle que le terrain a bien été payé il y a plusieurs années. Si on fait le total on arrive à un bénéfice

de 25€ le m2 sans inclure le prix du terrain, donc l'opération est élevée pour seulement 5 lots. Si l'on achète le terrain à plus de 25€/m2 on ne s'en sort pas. Martine Ginet indique qu'il y aura un ratio qui serait réalisé en cas d'un autre projet en fonction des travaux et des surfaces utiles.

Votes : 21 pour et 2 abstentions pour les 3 postes

## **7. Emprunt Budget Camping**

Un emprunt d'un montant de 60 000 € sur le budget Camping est nécessaire pour permettre le financement :

- des travaux pour la remise en état de l'affaissement du talus du Camping provoqué par l'orage du 06/08/2019 ;
- des diverses acquisitions et des différents travaux indispensables pour la signature de la Délégation de Service Public.

La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont été sollicités pour un amortissement constant.

Taux sur 10 ans

Caisse d'Epargne : 0,79% soit 2 429,25€ d'intérêt, 120€ de frais de dossier

Crédit Agricole : 0,76% au soit 2 365,83€ d'intérêt, 60€ de frais de dossier

Sur 15 ans, taux plus élevés

Caisse d'Epargne : 0,95% soit 4 346€ d'intérêt,

Crédit Agricole : 0,88% soit 4 112 € d'intérêt,

Emmanuel Salgado propose le Crédit Agricole sur 10 ans. Approuvé à l'unanimité.

2 emprunts sont en cours, un de 40 000€ pour les lodges qui se termine cette année et un pour les chalets qui sera fini de rembourser en 2026 de 260 000€

## **8. Annulation des loyers de la Sas RATATOUILLE (Déléataire du Camping Municipal « La Fressange ») pour les mois de mars, avril et mai 2020**

Le paragraphe « Montant du loyer et versement » du Contrat de Concession de Service Public (DSP) par affermage du Camping Municipal « La Fressange » signé entre la Commune et la Sas RATATOUILLE indique : « *En contrepartie des équipements mis à sa disposition le délégataire doit verser le loyer suivant au délégant : 833.33 € H.T./mois à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020. Le loyer est soumis à TVA au taux en vigueur (à ce jour 20 %). En cas d'incapacité d'ouverture et d'exploitation ou en cas d'événement exceptionnel, l'annulation du paiement des loyers correspondant aux cas ci-dessus sera validée par le Conseil Municipal.* »

En raison de l'épidémie de Covid-19, le Camping a dû être fermé jusqu'au 31 mai 2020. Julie Tareriat souhaite savoir qui paye la TVA des loyers. Bruno Dufaure de Citres indique que l'état veut soutenir les entreprises suite au Covid donc on peut penser que la TVA ne sera pas payée.

Vote à l'unanimité pour l'annulation des loyers des mois de mars, avril et mai 2020 de la Sas RATATOUILLE.

**9. Annulation du loyer du mois d'avril 2020 pour les entreprises AROD – Mr CHAVANA et Biscuiterie COTTE**

La Commune loue Chemin des Frères Boyer trois locaux communaux à trois entreprises : AROD (locataire depuis 9 ans) – Mr CHAVANA (depuis 2014) et la Biscuiterie COTTE (depuis 2012). Ces 3 entreprises emploient des salariés. La région soutient fortement les entreprises ainsi que la communauté de communes (200 000 à 250 000€) suite de l'épidémie de Covid-19., Emmanuel Salgado pense qu'il faut soutenir nos artisans locaux et propose d'annuler les loyers du mois d'avril 2020 des entreprises AROD (887.52 € H.T.) – Mr CHAVANA (650.00 €H.T.) et la Biscuiterie COTTE (1 036.21 €H.T.).

Environ une dizaine d'artisans ont faits une demande à la communauté de communes exemple les bars (entre 500 et 1000€). Madeleine Chabanolle demande si on connaît les sommes exactes données par la région. Emmanuel Salgado répond « pas encore ». Mais elle devrait donner plus que la communauté de communes.

Frédéric Largeron pense que ces 3 entreprises ont monté des dossiers pour avoir des aides. Emmanuel Salgado dit que non pas à ce jour. Julie Tareriat pense aux autres commerçants qui n'ont pas eu d'exonération de loyer et que ces 3 entreprises peuvent cumuler plusieurs aides et qu'il serait peut-être nécessaire de faire un état des lieux. Martine Ginet indique que c'est une incitation qui a été faite par l'état et que la commune peut montrer l'exemple. Un état des lieux a été fait pour les aides de la communauté de communes mais pas de l'état et de la région. Sylvain Barrier dit que certains propriétaires ont exonéré des commerçants de leur loyer. Emmanuel Salgado indique que ces 3 entreprises ont été touchées, pas de justificatif demandé mais une confiance mutuelle. Un point sera fait au prochain conseil sur toutes ces aides en question diverses. Il est important de soutenir nos entreprises locales en les faisant travailler localement.

Vote oui à l'unanimité

**10. Renouvellement du contrat de location de Mr Manuel CHAVANA pour le local communal situé Chemin des Frères Boyer**

Le 13/12/2018, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le contrat de location de Mr Manuel CHAVANA, artisan électricien, pour une partie du local communal situé Chemin des Frères Boyer d'une superficie d'environ 340 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 650.00 € H.T. à compter du 17/07/2018 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 16/07/2020.

Emmanuel Salgado propose dans l'urgence de renouveler le contrat de location de Mr Manuel CHAVANA pour une durée d'une année, soit jusqu'au 15/07/2021 au même prix. M. Chavana devrait prendre une décision quant à l'avenir de son entreprise.

Vote oui à l'unanimité.

**11. Avenants aux marchés pour les travaux de « Réhabilitation de la Halle »**

De nouveaux avenants sont présentés par l'ATELIER 2AI, maître d'œuvre, pour le chantier concernant la « Réhabilitation de la Halle ». Emmanuel Salgado rappelle qu'une lettre recommandée a été envoyée pour les assurances mais en attendant le résultat il faut payer les avenants si on ne veut pas que les travaux s'arrêtent. Tous les mercredis le chantier est suivi, ils avancent. Les avenants concernent surtout le gros œuvre, il a fallu renforcer au niveau maçonnerie et charpente et le bureau d'études ne l'avait pas pris en compte. Décision vient d'être prise pour remettre en place le clocheton. Madeleine

Chabanolle dit qu'une personne du bureau d'études a pris la suite et c'est à ce moment qu'il y a eu des erreurs.  
L'extérieur devrait être terminé au mois de décembre et l'aménagement intérieur en mai ou juin 2021. La grue devrait être enlevée d'ici peu.

- Lot 01 : Déconstruction – Maçonnerie : Entreprise Jean ROYER  
Montant du marché : 159 367.61 €H.T.

Proposition d'avenant N°1 : 11 989.98 €H.T.

- Renfort linteaux (appuis fermes) : 2 763.00 €H.T.
- Complément acier dallage : 3 267.00 €H.T.
- Muralière béton au lieu de bois : 13 298.80 €H.T.
- Renforcement clocheton : 850.00 €H.T.
- Démolitions complémentaires : 3 881.00 €H.T.
- Suppression ossature métallique : - 12 069.82 €H.T.

Nouveau montant du marché du lot 01 : 171 357.59 €H.T. se décomposant comme suit :

- Marché de base : 159 367.61 €H.T.
- Avenant N°1 : 11 989.98 €H.T.

- Lot 02 : Charpente – Couverture – Zinguerie : Entreprise Jean-Baptiste HERAUD  
Montant du marché : 55 698.55 €H.T. (Marché de base) + 12 893.14 €H.T. (Avenant N°1 approuvé par le Conseil Municipal le 09/03/2020).

Proposition d'avenant N°2 :

- Clocheton, y compris plancher d'intervention : 4 041.10 €H.T.

Nouveau montant du marché du lot 02 : 72 632.79 €H.T. se décomposant comme suit :

- Marché de base : 55 698.55 €H.T.
- Avenant N°1 : 12 893.14 €H.T.
- Avenant N°2 : 4 041.10 €H.T.

- Lot 03 : Plancher bois : Entreprise Jean-Baptiste HERAUD  
Montant du marché : 89 650.21 €H.T.

Proposition d'avenant N°1 : 6 374.61 €H.T.

- Suppression muralières, liernes : 1 573.11 €H.T.
- Ossature trémies : 4 801.50 €H.T.

Nouveau montant du marché du lot 03 : 96 024.82 €H.T. se décomposant comme suit :

- Marché de base : 89 650.21 €H.T.
- Avenant N°1 : 6 374.61 €H.T.

- Lot 07 : Serrurerie : ATELIER METALLERIE DE L'ARZON  
Montant du marché : 41 122.15 €H.T.

Proposition d'avenant N°1 :

- Barres d'appui : 2 995.00 €H.T.

Nouveau montant du marché du lot 07 : 44 117.15 €H.T. se décomposant comme suit :

- Marché de base : 41 122.15 €H.T.

- Avenant N°1 : 2 995.00 €H.T.

Bruno Moulin dit qu'il faudra se préoccuper de l'aménagement intérieur (mobilier pour lequel aucun chiffrage n'a été fait car en attente des réponses des associations) et de la subvention Leader. Martine Ginet dit que le dossier est incomplet et qu'elle a été relancé donc elle s'en occupe. Dominique Durieu indique qu'il lui a été conseillé de se rapprocher de la subvention bois à la suite de l'utilisation de bois pour la rénovation. Martine Ginet va se renseigner auprès d'Info Energie.

Les avenants présentés sont approuvés à l'unanimité.

Emmanuel Salgado dit qu'il faut rester vigilants sur cette rénovation qui permettra de réégayer notre centre bourg.

## **12. Attribution du marché « Programme voirie 2020 »**

Emmanuel Salgado donne la parole à Anne Sophie Breysse spécialiste des marchés publics.

Sur ce marché « Programme voirie 2020 ».

Il comprend :

- Le Chemin de la Scie
- Le Chemin de la Fressange au Camping
- Le Chemin du village de la Fressange
- Le Chemin des Petites Rossanges
- Le Chemin des Mâts
- La création d'un parking pour la Maison Médicale
- La Rue du Docteur Charrin
- La Rue du 8 Mai
- 4 tonnes de point à temps

Cinq offres ont été reçues en Mairie. La réunion de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 02/07/2020.

Il vous est proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise la mieux disante, l'entreprise Roc.

Approuvé à l'unanimité

## **13. Acquisition d'un véhicule de type Ampirole pour le Service Technique**

À la suite du vol du véhicule Renault Master (acheté en juillet 2018) dans la nuit du 31/05/2020 au 01/06/2020, il est nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule de type Ampirole.

Trois devis ont été demandés en urgence chez les concessionnaires suivants : Nissan – Renault et Iveco.

Emmanuel Salgado propose d'accepter la proposition de Renault Trucks (Le Puy en Velay) pour le véhicule suivant qui correspond au mieux aux besoins des services techniques et qui propose une livraison rapide (fin juillet) :

- Marque : Renault Trucks
- Type : Master 3T5
- PTAC : 3.5 T

Pour un montant de 39 850.00 €H.T., comprenant :

- Barre anti-encastrement (950.00 €H.T.)
- Benne (2 760.0 €H.T.)
- Bras dynamic's (10 960.00 €H.T.)
- Triflash AK5 (1 150.00 €H.T.)

Approuvé à l'unanimité

#### **14. Liste de membres à proposer pour la Commission Communale des Impôts Directs**

Comme chaque début de mandat, la Commission Communale des Impôts Directs (Article 1650 du CGI) doit être proposée. Elle est composée de 9 membres : le Maire ou l'adjoint délégué, Président, et de 8 Commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette Commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le Conseil Municipal doit dresser une liste de 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants), parmi les différentes catégories de contribuables de la Commune, si possible représentatives des diverses activités socioprofessionnelles.

Emmanuel Salgado propose :

Titulaires :

- Richard Cornu,
- Jacky Gerphagnon
- Maurice Souvignet
- Bernard Bruyère
- Didier Buzenet
- Philippe Guillot
- Josiane Chapelon
- Christiane Pacallon
- Louis Brotte
- André Bourgin
- Chritiane Abrial
- Jean François Chomat
- Marie Thérèse Jouen
- Raymond Pacallon
- Françoise Chomette
- Michel Collard

Suppléants :

- Marc Play
- Marie Thérèse Dubost
- Maryse Dufaure de Citres
- Sophie Jouen
- Aicha Lehucher
- Micheline Ammon
- Didier Fouvet
- Lauriane Rancon
- Valérie Micol
- Joannès Béal
- Eric Pradier
- Céline Mendes
- Sébastien Seigneuret
- Catherine Sabatier
- Guilaine Vialleton
- Damien Poinas

Il n'y a plus obligation de propriétaire forestier aujourd'hui. Une autre liste a été faite au niveau de la communauté de communes.

8 titulaires et 8 suppléants seront désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques, dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune.

Liste adoptée à l'unanimité

## **15. Prime exceptionnelle Covid-19 pour les agents communaux**

Conformément au Décret N°2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle d'un montant de 1 000 € maximum peut être mise en place dans la Fonction Publique Territoriale en faveur des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19. L'entrée en vigueur de cette prime est fixée au 16 mai 2020.

La prime exceptionnelle Covid-19 est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu dans les conditions prévues à l'article 11 LFR 2020-473.

Toutes les communes du secteur n'ont pas fait la même chose. Anne Sophie Breysse indique que la mairie de St Etienne a attribué à certains services une prime de 25,65€aux agents présents et 12,83€aux agents en télétravail par jours ouvrés pour la du 17 mars au 10 mai. Emmanuel Salgado précise que le Sictom et la communauté de communes ont donné une prime aux agents présents.

Pour la commune 3 agents été présents et 3 en télétravail, les autres pas du tout ou seulement 1 ou 2 demi-journées. Il propose 200€pour ceux présents et 100€pour ceux en télétravail. Une revalorisation du barème indemnitaire sera à discuter en fin d'année pour tous les employés de la commune. Madeleine Chabanolle et Bruno Moulin trouvent que c'est peu pour les 3 secrétaires présentes qui ont eu des conditions de travail difficiles. Emmanuel Salgado propose 300€ pour les présents et 100€ pour ceux en télétravail.

Adopté à l'unanimité

## **16. Mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence Eau Potable de la Commune à la Communauté de Communes « Loire-Semène »**

L'arrêté préfectoral N°BCTE/2019/183 en date du 26 décembre 2019 a acté la modification des statuts de la Communauté de Communes « Loire-Semène » en raison du transfert de la compétence Eau Potable des communes membres à la Communauté de Communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce transfert de compétence entraîne automatiquement la mise à disposition par ces communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Il est nécessaire de mettre à la disposition de la Communauté de Communes « Loire-Semène » les biens mobiliers et immobiliers affectés à l'exercice de la compétence Eau Potable. Ces biens sont répertoriés sur l'état de l'actif du budget Eau de la Commune de Saint-Didier en Velay, arrêté à la date du 31/12/2019.

Procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence Eau Potable de la Commune de Saint-Didier en Velay à la Communauté de Communes « Loire-Semène » et état de l'actif.

Une convention doit être signée, il y aura un représentant de la commune au syndicat des eaux et à la communauté de communes qui aura un rôle important pour garder un prix de l'eau correct et pour l'avenir en termes de sécurisation. Bruno Moulin indique que pour aussi bien l'assainissement que l'eau les montants dépensés pour l'entretien ne seront pas suffisants car certains maires voulaient le minimum alors qu'il faut investir dans les conduites d'eau. Emmanuel Salgado dit qu'il défendra une politique sur l'eau et l'assainissement, l'eau est en général bénéficiaire et l'assainissement déficitaire. Ce dossier et celui des déchets sont de gros dossiers politiques. Il faudra que chaque commune négocie bien pour obtenir le maximum au niveau des réseaux. Le besoin le plus urgent sera le boulevard des jardins et la place de Vallard qui seront faits d'ici 1 an.

Approuvé à l'unanimité

## **17. Désaffectation et déclassement parcelle EW 209 lieu-dit Marcou**

La Commune a été saisie d'une demande de rétrocession par M. Bernard JOIE pour une bande de terrain constituant un délaissé de voirie au droit de la propriété des consorts JOIE cadastrée AP 172, située au lieu-dit Marcou, en zone NH sur le Plan Local d'Urbanisme.

Martine Ginet explique qu'un document de modification du parcellaire cadastral a été élaboré par le Cabinet de géomètres experts GEOLIS le 29 janvier 2020 et transmis au notaire chargé de la régularisation de la rétrocession, Maître Bernard Chazottes-Le Conte à Saint-Etienne. Elle invite à consulter et explique les documents en possession de chacun.

Du dossier technique, il ressort que l'emprise à déclasser (telle que délimitée au plan de division et de bornage dressé par le Cabinet GEOLIS le 05/02/2020) n'est pas concernée par la présence de réseaux (cf. réponse à Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux DICT le 17/06/2020).

Cette emprise d'une contenance de 95 m<sup>2</sup>, constituant un délaissé de voirie, sans utilité particulière, non concernée par la présence de réseaux publics, il paraît possible de faire droit à cette demande. Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation. Bruno Moulin signale qu'il y a un lavoir sur cette parcelle et qu'il serait nécessaire de le déplacer et de le remettre en état. Martine Ginet signale qu'il n'en reste pas grand-chose.

Vote à l'unanimité pour la désaffectation de la parcelle cadastrée section EW209 ; d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit classement.

#### **18. Autorisation donnée au Maire pour signature d'une promesse de vente terrain le Breuil**

Emmanuel Salgado souhaite signer une promesse de vente pour des parcelles de terrain situées au Breuil :

- Parcelle BC 900 d'une superficie de 12 146 m<sup>2</sup> appartenant aux conjoints PEYRARD,
- Une partie des parcelles BC 896 et BC 897 pour une superficie d'environ 600 m<sup>2</sup> appartenant à Mme PEYRARD Cécile.

Un plan est remis et Emmanuel Salgado dit que rien n'est décidé mais que c'est une vision de ce qui pourrait être fait. Il rappelle qu'en 2014 la maison Bergeron a été préemptée par la commune pour plusieurs raisons :

- Désenclavement du centre bourg,
- Faire venir de la population et des enfants pour soutenir les écoles,
- Travailler sur la mixité sociale. Il informe qu'une maison Marguerite va se faire et un autre projet existe.
- Aspect environnemental puisque toutes les eaux pluviales du faubourg de Lyon passent par ce terrain, c'est aussi une zone humide
- Aspect finance pour la commune (taxe aménagement, impôts locaux)
- Aspect parking sous la maison Bergeron

Il sera nécessaire de calculer la surface aménageable et un prix de vente entre 70 et 80€ comme le lotissement Germaine Tillon. Le coût de la parcelle n'est pas connu aujourd'hui puisqu'il faut faire passer les domaines, ni de la voirie et des réseaux. Ce projet ne se fera que s'il soit intéressant pour la commune.

Cette promesse de vente aurait pour but de bloquer les héritiers pour que le dossier ne soit pas remis en cause car actuellement les propriétaires sont d'accord. Un notaire a confirmé que ceci était légal. Si plusieurs petits projets sont mis en place, l'aspect environnemental et de mixité social ne sera pas pris en compte. Il reste très peu de parking place des Vallard et les accès des écoles sont engorgés. Il ne s'agit pas d'un très gros projet puisqu'il y aurait 15 ou 20 lots et un petit habitat collectif avec un espace vert au milieu et un bassin humide.

Bruno Moulin souhaite savoir s'il y aura un dédommagement aux vendeurs en cas de non-achat et s'il y aura un délai. Emmanuel Salgado dit qu'il n'est pas prévu de dédommagement mais qu'il y a un délai d'environ un an ce qui laisse le temps d'analyser. Bruno Moulin dit que ces terrains étaient à vendre mais au prix estimé par le Domaine de 45€ et que M. Peyrard avait baissé à 43€. Martine Ginet dit que c'est la raison pour laquelle AB43 étudie les coûts que qu'ensuite les Domaines seront consultés pour qu'ils donnent un prix raisonnable à partir de nos argumentations. Ensuite on verra si l'opération est réalisable ou pas. Le prix entre 30 et 35€ semblerait raisonnable. La parcelle 764 ne serait pas concernée par le projet. Martine Ginet dit qu'il faut voir le financement des réseaux et qu'il est possible de mettre en place une taxe d'aménagement majorée. Bruno Moulin dit qu'il faut mettre sur le PLU ce que le propriétaire doit faire. Il dit que la demande des habitants est aussi d'avoir des appartements. Martine Ginet dit que ceci a été pris en compte et qu'il n'y aura pas que des maisons individuelles. Christian Blachon dit que sur les lots les plus importants il est possible de mettre des habitations collectives (immeuble, maisons jumelées). Martine Ginet rappelle qu'il s'agit d'un projet et que rien n'est figé et qu'il faudra être en conformité avec le SCOT. Madeleine Chabanolle dit que la maison Blandine de Lyon voulait faire construire une maison des seniors. Martine Ginet dit qu'il y a aussi d'autres contacts donc rien n'est décidé. Emmanuel Salgado assure que la mixité sociale sera bien prise en compte pour tous les projets. Bruno Moulin rappelle qu'il y aura beaucoup de travail pour gérer ce projet au niveau des services de la commune et qu'un privé peut le faire. L'important pour la commune est de retrouver des habitants. Madeleine Chabanolle souhaite savoir le temps pour faire ce projet. Emmanuel Salgado dit qu'il faut compter 2 à 3 ans (viabilisation et commercialisation). Emmanuel Salgado conclut en disant que l'aspect financier sera le plus important dans la prise de décision. Martine Ginet dit que c'est bien la raison pour laquelle les plans ne sont pas plus précis.

Vote oui à l'unanimité

## **19. Tirage au sort Jurés d'Assises 2021**

Afin d'établir la liste préparatoire à la liste annuelle des Jurés d'Assises au titre de l'année 2021, tirage au sort de numéros par Julia Touyard. 9 noms sont tirés à partir de la liste électorale générale :

- Stéphanie Bertolotti
- 
- Brillhac Françoise
- Clerc Olivier
- Dumond Yohann
- Labonté Bernadette
- Machiso Elodie
- Massot Fabien
- P Gérard

## **20. Questions diverses**

Bruno Dufaure de Citres et François Paullenard sont allés au syndicat des eaux de la Semène pour l'élection d'un nouveau président. Yves Bompuis a été élu à la place de Jo

Champavert. François Paullenard a été élu pour la commission appel d'offres et Bruno Dufaure de Citres élu délégué du syndicat des eaux Loire Lignon.

Il indique que le forum des associations devrait être maintenu sur une durée plus longue et en respectant les règles de sanitaires (port du masque, sens de circulation...) mais pas de démonstration.

Rémy Pangaud dit que la fête foraine, le vide grenier, le 14 juillet sont annulés. Le feu d'artifice devrait avoir lieu pour les fêtes de fin d'année. Un calendrier d'animation a été édité pour l'été. Le cinéma a pu reprendre, 2 marchés de producteurs sont organisés, le camping qui fait des animations, visites du centre historique avec Danielle Durieux. Tout ceci est sur le site internet et sur Facebook.

Le marché a été remis dans le centre bourg et tout le monde en est satisfait. Certaines portions de rue seront fermées les week-ends pour que les commerçants puissent installer des terrasses. Frédéric LARGERON souhaite savoir quel est le type de compteur installé. Emmanuel SALGADO et Dominique DURIEU indique qu'il s'agit d'un compteur de chantier et que le coût est de quelques dizaines d'euros par mois. Lorsque le marché sera sous la halle il faudra réfléchir à l'installation.

Madeleine CHABANOLLE s'inquiète des mesures sanitaires par rapport au marché car il y a beaucoup de monde. Emmanuel SALGADO répond qu'il est content qu'il y ait du monde. Les échanges se poursuivent par rapport au port du masque, la difficulté de le faire respecter ainsi que les distanciations sanitaires. Un sens de circulation est difficile à mettre en place.

Madeleine CHABANOLLE souhaite remercier la région pour l'installation des abri-bus ainsi que Mireille SABATIER et Serge FOURNEL et savoir où en est l'installation de la fresque. Emmanuel SALGADO dit qu'une demande de 2 abri bus supplémentaires a été faite. François PAULLENARD indique qu'une communication est prévue pour la prise en charge de ces abris bus par la région.

Concernant la fresque, c'est en cours le problème de l'éclairage a été résolu.

Madeleine CHABANOLLE indique avoir choisi la commission famille à la communauté de communes et qu'il n'y a pas eu d'autre proposition pour les autres membres de l'opposition alors qu'il faudrait prendre les compétences de chacun. Emmanuel SALGADO dit en prendre note mais qu'au niveau légal il n'est pas dans l'obligation de prendre des membres de l'opposition à la communauté de communes. Emmanuel SALGADO dit s'être engagé à donner des informations sur la communauté de communes à l'ensemble du conseil ce qui n'a jamais été fait durant le mandat précédent. Madeleine CHABANOLLE en convient.

François PAULLENARD indique que la commission communication a choisi de prendre la plateforme Illiwap qui permet de communiquer de manière professionnelle avec les désidériens par l'intermédiaire des téléphones portables. La communication se fera 3 fois par semaine et la formule 1<sup>er</sup> pas a été choisie pour 774 €TTC par an. 5 des 7 communes de la communauté utilise cette application. Un point sera fait régulièrement.

Un marché de producteurs aura lieu le 19 juillet dans le centre bourg dans le respect des règles sanitaires. Une dizaine de producteurs de la région seront présents ainsi que des créateurs locaux et des animations. La communication est faite. Julie TARERAT indique qu'elle est très satisfaite des réunions organisées par la commission culture et communication.

Emmanuel SALGADO revient sur d'autres points :

- être vigilant sur la suite donnée aux lettres recommandées envoyées pour les avenants des travaux de la halle

- pas de manifestation pour le 14 juillet, pas de vogue, pas de feu d'artifice.

- Le jugement du tribunal concernant la subvention de l'OGEC a été rendu et le préfet a été sanctionné pour avoir soutenu la commune dans la baisse du forfait communal. La demande de fixation de la subvention est annulée et la somme de 1500 € doit être versée à

l'OGEC par l'état. Agnès Bessette va travailler sur ce dossier avec l'école Jeanne d'Arc pour éviter de revenir à de telles situations.

M.SALGADO clôt la séance à 23h10

Monsieur le Maire  
Emmanuel SALGADO